

Questionnaires

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA
PÊCHE
ENQUÊTE STATISTIQUE OBLIGATOIRE
QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL

Enquête sur les MATIÈRES
PREMIÈRES
utilisées pour la fabrication
d'ALIMENTS COMPOSÉS pour
animaux de ferme en 2006



STATISTIQUES OBLIGATOIRES

Merci d'adresser votre réponse à
l'adresse suivante :

SCEES Toulouse

Complexe agricole d'Auzeville
BP 32688

31326 CASTANET - TOLOSAN CEDEX

Sous-direction des statistiques
des industries agricoles et alimentaires

Bureau des statistiques sur les
entreprises agroalimentaires

SIRET

RAISON SOCIALE

ADRESSE

Nom du correspondant :

N° de téléphone :

N° de fax :

Si les **renseignements ci-dessus** concernant votre établissement sont
incomplets ou erronés, veuillez les **compléter** ou les **modifier**.

Cachet de l'établissement :

┌	┐
└	┘

Pour tous renseignements,

votre correspondant : **M. Eric AMBIAUD**

Courriel : eric.ambiaud@agriculture.gouv.fr

Tél. : 05 61 28 94 46 Fax : 05 61 28 94 56

NOTES EXPLICATIVES

>>> Quantités à prendre en compte

- * Ce questionnaire concerne **tous les aliments** fabriqués par votre établissement en 2006, **y compris** ceux que vous fabriquez à façon, mais **non compris** ceux fabriqués par un façonnier pour votre compte.
- * Toutes les **quantités de matières premières** utilisées par votre établissement pour la fabrication **d'aliments composés** et/ou **d'aliments minéraux** en 2006 doivent figurer **une fois et une seule** dans le questionnaire (chapitres I et II) sauf mention explicite.
- * Toutes les **quantités d'aliments fabriqués** par votre établissement en 2006 doivent figurer **une fois et une seule** au chapitre III du questionnaire.
- * Pour les produits ou catégories de produits ne faisant pas l'objet d'une rubrique spécifique, les quantités correspondantes doivent être globalisées dans les rubriques "autres" prévues à cet effet.
- * Pour les produits utilisés **avec des supports** (enzymes, vitamines, prémélanges médicamenteux,...), les quantités indiquées doivent **inclure le poids du support**.

>>> Attention aux unités

Les quantités sont exprimées **EN TONNES SANS DECIMALE (sauf mention contraire)**. Arrondir à la tonne la plus proche.

Exemples : 6,2 t = 6 t 1,5 t = 2 t 600 kg = 1 t 450 kg = 0 t

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire**.
Visa n° 2007X056AG du Ministre de l'agriculture et de la pêche et du Ministre chargé de l'économie, des finances et de l'industrie, valable pour l'année 2007.
Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.
L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse solemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaires

I – MATIÈRES PREMIÈRES utilisées en 2006 pour les ALIMENTS COMPOSÉS

Matières premières utilisées par votre établissement pour la fabrication d'aliments composés complets (sauf aliments d'allaitement et aliments minéraux).

(EXCLURE les matières premières revendues en l'état)

A – CÉRÉALES *Prendre en compte TOUTES LES CÉRÉALES mises en œuvre en 2006, qu'elles aient été ACHETÉES ou NON*

Blé tendre	0110	<input type="text"/>	tonnes
Orge	0120	<input type="text"/>	tonnes y compris escourgeon et orgette
Mais	0130	<input type="text"/>	tonnes
Seigle	0140	<input type="text"/>	tonnes
Avoine	0150	<input type="text"/>	tonnes y compris avoine nue et décortiquée
Sorgho	0160	<input type="text"/>	tonnes
Triticale	0170	<input type="text"/>	tonnes
Autres à préciser	019.	<input type="text"/>	tonnes...y compris blé dur, riz et brisures de riz

B - RACINES et TUBERCULES SECS

Manioc	0201	<input type="text"/>	tonnes
Autres à préciser	029.	<input type="text"/>	tonnes

C - CO-PRODUITS de transformation *(sauf produits déshydratés)*

Sons fins et gros de blé tendre	0301	<input type="text"/>	tonnes y compris en pellets
Remoulages et farines basses de blé tendre	0302	<input type="text"/>	tonnes
Sons et issues d'autres céréales	0303	<input type="text"/>	tonnes
Sons et remoulages de blé dur	0323	<input type="text"/>	tonnes
Corn glutenfeed, drèches et solubles de maïs	0326	<input type="text"/>	tonnes issues de l'amidonnerie (teneur en protéine inférieure ou égale à 40 %)
	0327	<input type="text"/>	tonnes issues de l'éthanolierie
Glutens de maïs	0305	<input type="text"/>	tonnes teneur en protéine supérieure à 40 %
Fécules et amidon	0306	<input type="text"/>	tonnes
Wheatfeed (son de blé)	0328	<input type="text"/>	tonnes issues de l'amidonnerie
	0329	<input type="text"/>	tonnes issues de l'éthanolierie
Mélasses	0307	<input type="text"/>	tonnes
Vinasses	0308	<input type="text"/>	tonnes non compris co-produits de culture de micro-organismes
Drèches de brasserie séchées	0309	<input type="text"/>	tonnes
Radicalles d'orge séchées	0310	<input type="text"/>	tonnes
Autres à préciser	0393	<input type="text"/>	tonnes

D - MATIÈRES GRASSES

Huile végétale fluide (colza, soja, tournesol)	0414	<input type="text"/>	tonnes } ... hors huiles acides
Huile de palme	0415	<input type="text"/>	tonnes }
Huiles acides	0416	<input type="text"/>	tonnes y compris mélanges
Autres matières grasses d'origine végétale	0417	<input type="text"/>	tonnes y compris huiles protégées
Suifs	0402	<input type="text"/>	tonnes
Saindoux	0403	<input type="text"/>	tonnes
Graisses de volailles	0405	<input type="text"/>	tonnes
Huiles de poisson	0406	<input type="text"/>	tonnes
Autres matières grasses d'origine animale	0407	<input type="text"/>	tonnes y compris mélanges
Matières grasses mixtes	0420	<input type="text"/>	tonnes (mélanges d'huiles végétales et animales)

E - PRODUITS DÉSHYDRATÉS *(en pellets ou sous autre forme)*

Luzerne déshydratée	0501	<input type="text"/>	tonnes non compris PX1 et fourrages séchés au soleil
Pulpe d'agrumes déshydratée	0502	<input type="text"/>	tonnes y compris pellets de citrus
Pulpe de betteraves déshydratée	0503	<input type="text"/>	tonnes
Pulpe de pommes de terre déshydratée	0504	<input type="text"/>	tonnes
Marc de pommes déshydratés	0505	<input type="text"/>	tonnes
Marc de raisins déshydratés	0507	<input type="text"/>	tonnes
Maïs plante entière déshydraté	0506	<input type="text"/>	tonnes
Autres à préciser	059.	<input type="text"/>	tonnes

F - GRAINES PROTÉAGINEUSES et OLÉOPROTÉAGINEUSES *y compris graines cuites, extrudées, toastées ou en pellets*

Pois	0601	<input type="text"/>	tonnes	Prendre en compte TOUTES les GRAINES mises en œuvre en 2006 qu'elles aient été achetées ou non
Fèves et féveroles	0602	<input type="text"/>	tonnes	
Lupin	0603	<input type="text"/>	tonnes	
Graines de soja	0604	<input type="text"/>	tonnes	
Graines de colza	0605	<input type="text"/>	tonnes	
Graines de tournesol	0606	<input type="text"/>	tonnes	
Graines de lin	0607	<input type="text"/>	tonnes	
Autres à préciser	069.	<input type="text"/>	tonnes	

I – MATIÈRES PREMIÈRES utilisées en 2006 pour les ALIMENTS COMPOSÉS

Matières premières utilisées par votre établissement pour la fabrication d'aliments composés complets (sauf aliments d'allaitement et aliments minéraux).
(EXCLURE les matières premières revendues en l'état)

G – TOURTEAUX (y compris tourteaux tannés)

Arachide	0701	<input type="text"/>	tonnes	
Colza	0702	<input type="text"/>	tonnes	
Lin	0703	<input type="text"/>	tonnes	
Soja non tannés	0705	<input type="text"/>	tonnes	} dont destinés à des filières offrant une garantie sans OGM (<0,9%) 0712 <input type="text"/> tonnes
Soja tannés	0704	<input type="text"/>	tonnes	
Tournesol décortiqué	0706	<input type="text"/>	tonnes teneur en cellulose inférieure à 25 %
Tournesol non décortiqué	0707	<input type="text"/>	tonnes teneur en cellulose égale ou supérieure à 25 %
Germes de maïs	0708	<input type="text"/>	tonnes	
Coton	0709	<input type="text"/>	tonnes	
Palmiste	0710	<input type="text"/>	tonnes	
Autres à préciser	079.	<input type="text"/>	tonnes y compris les mélanges

H – FARINES d'ORIGINE ANIMALE

Farine et solubles de poisson	0802	<input type="text"/>	tonnes y compris farine de krill
Farine de sang et protéines hydrolysées	0803	<input type="text"/>	tonnes	

J – PRODUITS LAITIERS

Poudre de lait écrémé	0901	<input type="text"/>	tonnes	} NON COMPRIS ceux utilisés pour des ALIMENTS d'ALLAITEMENT
Poudre de lactosérum	0902	<input type="text"/>	tonnes	
Babeurre ou lactosérum concentré	0903	<input type="text"/>	tonnes	
Autres à préciser	099.	<input type="text"/>	tonnes	

L – PRODUITS AZOTÉS DIVERS

Urée et sels d'ammonium	1001	<input type="text"/>	tonnes	
Acides aminés et leurs sels	1002	<input type="text"/>	tonnes y c. analogues hydroxylés des acides aminés
Levures	1003	<input type="text"/>	tonnes	
Produits protéiques obtenus à partir d'autres micro-organismes	1004	<input type="text"/>	tonnes y c. forme liquide ou sirupeuse, protéinal ...
Extraits concentrés de protéines végétales	1005	<input type="text"/>	tonnes y c. PX1, isolats de soja, protéines de pommes de terre
Autres à préciser	109.	<input type="text"/>	tonnes y c. protéines hydrolysées de plume

M – ADDITIFS TECHNOLOGIQUES (non compris ceux répertoriés par ailleurs)

Total :	1101	<input type="text"/>	tonnes y c. colorants, substances aromatiques, régulateurs d'acidité et formol
- dont conservateurs, substances à action antioxygène ou antifongique	1111	<input type="text"/>	tonnes	
- dont liants, antimottants, épaississants, stabilisants	1112	<input type="text"/>	tonnes	
- dont enzymes et leurs préparations	1113	<input type="text"/>	tonnes	
- dont acides organiques	1114	<input type="text"/>	tonnes	

P – MINÉRAUX, SELS MINÉRAUX et PRÉMÉLANGES (non compris ceux utilisés pour les ALIMENTS MINÉRAUX)

Phosphates	1201	<input type="text"/>	tonnes	
Carbonates de calcium	1202	<input type="text"/>	tonnes y c. calcaires naturels, coquilles d'huîtres ou d'œufs, ...
Sel	1203	<input type="text"/>	tonnes	
Sels de magnésie	1204	<input type="text"/>	tonnes	
Talcs et argiles	1210	<input type="text"/>	tonnes y c. sépiolites
Bicarbonate de sodium	1212	<input type="text"/>	tonnes	
Sels d'oligoéléments et leurs prémélanges	1205	<input type="text"/>	en kg	
Vitamines et leurs prémélanges	1206	<input type="text"/>	en kg	
Prémélanges comportant des additifs de la catégorie des coccidiostatiques ou des histomonostatiques	1207	<input type="text"/>	en kg	
Prémélanges médicamenteux	1208	<input type="text"/>	en kg	
Autres prémélanges	1209	<input type="text"/>	en kg y c. mélanges d'éléments des § L, M et P ci-dessus
Autres à préciser	129.	<input type="text"/>	tonnes	

R – PRODUITS DIVERS

Foins et pailles	1301	<input type="text"/>	tonnes	y c. en pellets, fourrages séchés au soleil, luzerne brin long
Coques diverses et gousses	1302	<input type="text"/>	tonnes cacao, oléagineux (soja ...)
Autres à préciser	139.	<input type="text"/>	tonnes	

ne pas indiquer les recyclages, repasses, reprises et fines constituées de matières premières déjà mentionnées

Questionnaires

II – MATIÈRES PREMIÈRES utilisées en 2006 pour les ALIMENTS MINÉRAUX

(EXCLURE les matières premières revendues en l'état)

Phosphates bicalciques	1214	_____	tonnes
Phosphates monocalciques	1215	_____	tonnes
Phosphates monobicalciques	1216	_____	tonnes
Phosphates magnésiens	1217	_____	tonnes
Autres phosphates	1218	_____	tonnes
Carbonates de calcium	1202	_____	tonnes
Coquilles d'huîtres	1219	_____	tonnes
Algues calcaires (maërl) – lithothamne	1220	_____	tonnes
Autres sources de calcium	1221	_____	tonnes
Carbonate de calcium et de magnésium	1222	_____	tonnes
Oxyde de magnésium	1223	_____	tonnes
Sulfate de magnésium	1224	_____	tonnes
Autres sources de magnésium	1225	_____	tonnes
Sel (chlorure de sodium)	1203	_____	tonnes
Bicarbonate de sodium	1212	_____	tonnes
Sulfate de sodium	1227	_____	tonnes
Autres sources de sodium	1228	_____	tonnes
Mélasses	0307	_____	tonnes
Céréales et coproduits (remoulage, sons)	0330	_____	tonnes
Oléoprotéagineux	0610	_____	tonnes....(graines, tourteaux, coques de soja ...)
Matières grasses végétales (huiles...)	0410	_____	tonnes
Autres matières premières d'origine végétale	0417	_____	tonnes
Produits laitiers	0909	_____	tonnes
Autres matières premières d'origine animale	0804	_____	tonnes
Acides aminés et leurs sels	1002	_____	tonnes
Autres produits azotés (levures mortes...)	1090	_____	en kg
Oligo-éléments et leurs prémélanges	1205	_____	en kg
Antimottants-Argiles	1229	_____	en kg(sépiolite, kaolin, bentonite, talc...)
Vitamines et leurs prémélanges	1206	_____	en kg
Autres additifs et prémélanges	1211	_____	en kg(arômes, enzymes, microorganismes...)

III – Rappel de vos FABRICATIONS

d'aliments composés au cours de l'année 2006

A – ALIMENTS COMPOSÉS

	Quantité totale fabriquée (en tonnes)	dont destinée à des filières offrant des garanties O.G.M.(<0,9%)	dont destinée à une production biologique
Bovins	8110 _____ tonnes	8112 _____ tonnes	8113 _____ tonnes
Ovins – Caprins	8120 _____ tonnes	8122 _____ tonnes	8123 _____ tonnes
Porcins	8130 _____ tonnes	8132 _____ tonnes	8133 _____ tonnes
Volailles	8140 _____ tonnes	8142 _____ tonnes	8143 _____ tonnes
Lapins	8160 _____ tonnes	8162 _____ tonnes	8163 _____ tonnes
Poissons	8150 _____ tonnes	8152 _____ tonnes	8153 _____ tonnes
Autres (chevaux, gibiers, ...)	8190 _____ tonnes	8192 _____ tonnes	8193 _____ tonnes

B – ALIMENTS POUR ANIMAUX D'AGRÈMENT 8200 _____ tonnes

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA
PÊCHE
ENQUÊTE STATISTIQUE OBLIGATOIRE
QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL

**Enquête sur les MATIÈRES
PREMIÈRES
utilisées pour la fabrication
d'ALIMENTS COMPOSÉS pour
animaux de ferme en 2006**



STATISTIQUES OBLIGATOIRES

Merci d'adresser votre réponse à
l'adresse suivante :

SCEES Toulouse

Complexe agricole d'Auzeville
BP 32688

31326 CASTANET - TOLOSAN CEDEX

Sous-direction des statistiques
des industries agricoles et alimentaires

Bureau des statistiques sur les
entreprises agroalimentaires

Nom du correspondant :

N° de téléphone :

N° de fax :

Si les renseignements ci-dessus concernant votre établissement sont
incomplets ou erronés, veuillez les **compléter** ou les **modifier**.

Cachet de l'établissement :

┌

└

┌

└

Pour tous renseignements,

votre correspondant : M. Eric AMBIAUD

Courriel : eric.ambiaud@agriculture.gouv.fr

Tél. : 05 61 28 94 46 Fax : 05 61 28 94 56

NOTES EXPLICATIVES

>>> **Quantités à prendre en compte**

- * Ce questionnaire concerne **tous les aliments** fabriqués par votre établissement en 2006, **y compris** ceux que vous fabriquez à façon, mais **non compris** ceux fabriqués par un façonnier pour votre compte.
- * Toutes les **quantités de matières premières** utilisées par votre établissement pour la fabrication **d'aliments composés et/ou d'aliments minéraux** en 2006 doivent figurer **une fois et une seule** dans le questionnaire (chapitres I et II) sauf mention explicite.
- * Toutes les **quantités d'aliments fabriqués** par votre établissement en 2006 doivent figurer **une fois et une seule** au chapitre III du questionnaire.
- * Pour les produits ou catégories de produits ne faisant pas l'objet d'une rubrique spécifique, les quantités correspondantes doivent être globalisées dans les rubriques "autres" prévues à cet effet
- * Pour les produits utilisés **avec des supports** (enzymes, vitamines, prémélanges médicamenteux,...), les quantités indiquées doivent **inclure le poids du support**.

>>> **Attention aux unités**

Les quantités sont exprimées **EN TONNES SANS DECIMALE (sauf mention contraire)**. Arrondir à la tonne la plus proche.

Exemples : 6,2 t = 6 t 1,5 t = 2 t 600 kg = 1 t 450 kg = 0 t

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**.

Visa n° 2007X056AG du Ministre de l'agriculture et de la pêche et du Ministre chargé de l'économie, des finances et de l'industrie, valable pour l'année 2007.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaires

I – MATIÈRES PREMIÈRES utilisées en 2006 pour les ALIMENTS D'ALLAITEMENT

Matières premières utilisées par votre établissement pour la fabrication d'aliments d'allaitement

(EXCLURE les matières premières revendues en l'état)

Poudre de lait sans matière grasse	0901	_____	tonnes	
Poudre de lactosérum	0902	_____	tonnes	
Poudre de babeurre	0905	_____	tonnes	
Babeurre ou lactosérum concentré	0903	_____	tonnes	
Amidons, dextrines et sucres	0306	_____	tonnes	
Matières grasses d'origine animale	0400	_____	tonnes	... y c. mat. grasse incorporée dans la poudre réengraissée
Matières grasses d'origine végétale	0410	_____	tonnes	
Produits azotés d'origine végétale	0700	_____	tonnes	... y c. tourteaux, farines de pois, de féveroles, ...
Concentrat. de protéines laitières	0906	_____	tonnes	... y compris ultra-filtrat de sérum
Acides aminés et leurs sels	1002	_____	tonnes	
Levures	1003	_____	tonnes	
Produits protéiques obtenus à partir d'autres micro-organismes	1004	_____	tonnes	
Sels minéraux	1200	_____	tonnes	
Oligo-éléments et leurs prémélanges	1205	_____	en kg	
Vitamines et leurs prémélanges	1206	_____	en kg	
Prémélanges contenant des additifs de la catégorie des coccidiostatiques ou des histomonostatiques	1207	_____	en kg	
Prémélanges médicamenteux	1208	_____	en kg	
Autres additifs et prémélanges à préciser	1211	_____	en kg y compris mélanges d'éléments ci-dessus

II – Rappel de vos FABRICATIONS

d'aliments composés au cours de l'année 2006

ALIMENTS D'ALLAITEMENT

8300 _____ tonnes